ART. 16 N° 445

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 445

présenté par M. Bapt

ARTICLE 16

À la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« d'accident du travail et de maladie professionnelle »

les mots:

« au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.